

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/02/03/2014014163/justel>

Dossier numéro : 2014-02-03/24

Titre

3 FEVRIER 2014. - Arrêté royal fixant le cadre linguistique du Service public fédéral Mobilité et Transports, à l'exception des premier et deuxième degrés de la hiérarchie de la Direction générale Navigation

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 14-07-2021 inclus.

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 11-04-2014 page : 31830

Entrée en vigueur : 11-04-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2021-07-01/19, art. 2, 002; En vigueur : 14-07-2021>